



L'**Académie nationale de médecine** tient à attirer l'attention sur les **conséquences** que les dispositions actuelles du projet de loi pourraient entraîner, en matière de **santé publique**, du fait de la **disparition** prévisible des **repères** établis de **parentalité** et de **filiation**.

C'est donc dans un cadre strictement médical que l'Académie entend se prononcer sur ce sujet de société, et uniquement dans la mesure où il renvoie à des débats de santé publique sur lesquels elle s'est déjà exprimée tels que l'adoption, l'assistance médicale à la procréation et la gestation pour autrui.

Dans chacun de ces trois domaines, l'Académie a demandé à ses experts de se prononcer, à partir de ses positions antérieures, afin d'être en mesure de diffuser très prochainement un document de synthèse d'actualité.